SNUipp-FSU67
Compte-rendu de l'audience avec madame LAPORTE, IA adjointe
4 février 2011

Lors de cette audience nous avons abordé la question des inspections, de leurs modalités, de leur harmonisation dans le département mais également celle de la grille de notation en vigueur dans notre département.

Instaurée par l'IA lors de la CAPD du 12 octobre 2006, il était prévu de faire un bilan de l'utilisation de cette grille chaque année au mois d'octobre.
Malgré nos demandes constantes en CAPD aucun groupe de travail ne s'est réuni pour faire le point sur cette grille.
Le SNUipp-FSU67 a toujours dénoncé son impact négatif sur les collègues aux carrières morcelées (Temps partiel, congé parentaux, disponibilités…).
Basée sur la seule AGS (ancienneté générale des services) cette grille devrait être pondérée par d'autres éléments.
Les collègues qui arrivent d'autres départements ont souvent des notes largement supérieures à celles de leurs homologues du Bas-Rhin. Dans la même logique, un enseignant qui quitte le Bas-Rhin est pénalisé dans son département d'accueil par une note plus faible.
L'IA adjointe, consciente de l'imperfection de cette grille a accepté de réunir prochainement un groupe de travail sur cette question. Dont acte.

Nous l'avons également alertée sur les différences qui persistent encore trop souvent dans les circonscriptions au moment des inspections. Aussi bien au niveau des documents préparatoires demandés avant l'inspection que de la durée de la visite de l'IEN et de la notation (certains inspecteurs s'autorisant plus facilement que d'autres les dépassements « prévus » et parfois au-delà).
Madame Laporte a indiqué qu'une harmonisation était effectivement souhaitable et qu'une réflexion était en cours en conseil d'IEN. Elle fait confiance aux inspecteurs dans leurs jugements et leurs évaluations. L'IEN « proposant » une note et l'IA adjointe la valide…ou non. Depuis la rentrée de septembre 2010 elle a lu 325 rapports d'inspections.

Bien qu'opposés à cette grille, les élus du personnel du SNUipp-FSU67 doivent veiller à son application équitable dans l'ensemble des circonscriptions à partir du moment où elle a été adoptée en CAPD.
Malheureusement tous les IEN ne respectent pas la « règle du jeu ». Nous avons dénoncé les disparités de traitement qui existent pour des collègues dans des situations analogues.
Il arrive même que dans certains cas, rares (heureusement), des enseignants bénéficient de « passe-droits »….ce n'est pas tolérable. (Nous y reviendrons…).
La note d'inspection doit reconnaître un travail quelle que soit la fonction occupée, elle ne peut pallier à toute autre forme de reconnaissance qui pourrait, légitimement, être due.
Nous avons demandé à l'IA adjointe d'être garante de l'équité pour TOUS.